

# Quelles filières pour les déchets radioactifs issus de filières hors électronucléaire ?

## Piloté par Mme Géraldine DANDRIEUX

La mobilisation pour la gestion des déchets de l'industrie électronucléaire est ancienne, avec des filières identifiées ou en cours de définition. La problématique des déchets et matières radioactifs issus des industries ne relevant pas de la filière électronucléaire est en revanche moins connue. Alors que le nouveau plan national des déchets et matières radioactives (PNGMDR) doit être révisé d'ici la fin d'année pour proposer de nouvelles pistes pour la gestion des déchets radioactifs, les Assises des Déchets seront l'occasion de faire le point sur les filières de gestion de ces déchets issus de filières hors électronucléaire. Explications de Géraldine Dandrieux, de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

### Où en est-on aujourd'hui ?

« La loi de juin 2006 sur la gestion durable de matières et déchets radioactifs requiert la préparation d'un plan national de gestion des déchets et des matières radioactives (PNGMDR) triennal. L'objectif est de dresser un bilan des modes de gestion existants et de recenser les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage. La deuxième version de ce document, mise à jour et complétée, devrait être terminée fin 2009. Les déchets radioactifs issus des activités ne relevant pas de la filière électronucléaire y seront abordés. Des propositions seront faites pour améliorer la connaissance et la gestion de ce type de déchets. »



### Déchets à radioactivité naturelle renforcée, quels sont les enjeux ? faut-il améliorer leur gestion ?

De par leur nature même, issus de multiples et très diverses activités, les déchets à radioactivité naturelle renforcée, sont difficiles à identifier et à recenser. Bien qu'il s'agisse de pratiques relativement anciennes, leur prise en compte au titre de la radioprotection est relativement récente, au moins du point de vue réglementaire. Or la génération de ces déchets est susceptible de poser des enjeux de radioprotection. Les déchets à radioactivité naturelle renforcée concernent des industries aussi variées que l'industrie des terres rares, du zirconium, la fonderie, la verrerie, les industries du phosphate, de l'exploitation d'hydrocarbures, de la combustion de charbon et de biomasse... Même s'ils présentent des niveaux d'activité relativement faibles, ces déchets doivent être éliminés dans des filières de gestion adaptées à leur nature et leur niveau de contamination. L'ASN, en application de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, rendra en 2009 une étude faisant le bilan des solutions de gestion des déchets à radioactivité naturelle renforcée et proposera, s'il y a lieu, de nouvelles solutions de gestion.

## **Les sources et autres objets radioactifs, quelles sont les filières opérationnelles pour les industriels ?**

De nombreux industriels utilisent ou ont utilisé des sources et objets radioactifs qui doivent être éliminés dans des conditions spécifiques, encadrées par la loi.

« *Les filières et modalités de gestion de ces déchets ne sont pas encore toutes complètement définies et nous travaillons en lien avec toutes les parties prenantes pour aller plus loin dans leur définition.* » Dans le cadre de sa mission de service public, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) collecte des sources dont le fournisseur ne peut assurer la reprise, les paratonnerres ionisants et prend en charge d'autres sources scellées tels que les parasurtenseurs et les détecteurs ioniques de fumée. Ces déchets radioactifs ne possèdent pas tous à ce jour de filière de stockage ou d'élimination opérationnelle, aussi de nouvelles solutions sont à l'étude.

## **Quelle gestion des déchets contaminés par les radionucléides, ou susceptibles de l'être du fait d'une activité nucléaire ?**

Ces déchets sont produits par les hôpitaux ou les centres de recherche. Les règles techniques de leur gestion ont évolué en 2008 pour renforcer le contrôle in situ de l'élimination de ces déchets. Un an après la mise en œuvre de ces mesures, un premier bilan pourra être dressé. Par ailleurs, si le nombre des producteurs est important, les quantités de déchets radioactifs qu'ils produisent sont très faibles. C'est pourquoi les industriels et services hospitaliers concernés n'ont pas nécessairement les moyens techniques pour les traiter seuls. L'ANDRA assure ainsi la prise en charge de ces déchets des « petits producteurs ». La recherche de filières de gestion de certains de ces déchets est en cours et nécessite pour certains un travail en lien avec les industriels.